



LA

HIVER 2021-2022 Vol. XLIII, numéro 1

LUCARNE

La revue de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ)



POUR LA SURVIE DE NOS BÂTIMENTS AGRICOLES

LA LUCARNE 10 \$

LA LUCARNE est le bulletin de liaison de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ). Publiée chaque trimestre depuis janvier 1981, LA LUCARNE se veut un lieu d'information sur différents aspects reliés à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec soutient financièrement l'APMAQ dans sa mission.

Secrétariat de l'APMAQ

2050, rue Atateken, Montréal (Québec), H2L 3L8

Téléphone : 450 661-6000

Courriel : info@maisons-anciennes.qc.ca

Site Web : www.maisons-anciennes.qc.ca

Comité de rédaction : Pierre Bleau, Andrée Bossé et Louis Patenaude.

Collaborations : Gérard Beaudet, Dave Bélanger, Robert Bergeron, Pierre Bleau, Jean-Robert Grenier, Clément Locat, Noémi Nadeau, Claire Pageau, Louis Patenaude et Louis Tremblay.

Mention de sources : Jerry Roy (p. 3, 18-19), Jean-Robert Grenier (p. 8-9), Pierre Bleau (p. 4-5, 12) et Clément Locat (p.15-17).

Abonnements, publicité et comptabilité :

Mireille Blais (apmaq.gestion@gmail.com)

Infographie : Pierre Bleau

Imprimeur : Les Publications Municipales inc.

Livraison : Effica-poste inc.

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Dépôt légal : ISSN 0711 — 3285

© APMAQ 2021. Tous droits réservés sur l'ensemble de cette revue. On peut reproduire et citer de courts extraits d'articles à la condition d'en indiquer l'auteur et la source, mais on doit adresser au secrétariat de l'APMAQ toute demande de reproduction de photos ou d'un article intégral. Les opinions exprimées dans LA LUCARNE n'engagent que les auteurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

Louis Tremblay, président

Pierre Bleau, vice-président

Sophie DeBlois, secrétaire

Émilie Vézina-Doré, trésorière

Michelle Roy, administratrice

Diane Jolicoeur, administratrice

Claud Michaud, administrateur

Hiver 2021-2022

Pour la survie de nos bâtiments agricoles

Le 3 décembre 1985 : L'UNESCO inscrit sur la liste du patrimoine mondial le site patrimonial du Vieux-Québec

Mot du président Louis Tremblay	3
Le défi de l'assurance des bâtiments anciens Noémi Nadeau et Claire Pageau pour le Comité des assurances	4
Des poutres qui ne supportent pas... la chaîne de titres Dave Bélanger	6
Ma pierre angulaire Jean-Robert Grenier	8
Restauration — Remonter le cours de l'histoire ? Gérard Beaudet, urbaniste émérite	10
À la découverte des chambranles Pierre Bleau	12
Site patrimonial du Village-Minier-de-Bourlamaque Clément Locat	14
Sur le chemin de Chambly à Saint-Hubert	18
Remise du prix Robert-Lionel-Séguin 2021	19

En double page couverture : photo Arthur Plumpton



Maison de ferme située le long du chemin Royal à l'île d'Orléans et sa grange longue québécoise de deuxième génération (dernière moitié du XIX^e siècle) omniprésente dans la vallée du Saint-Laurent. Elle fut rehaussée pour créer un fenil dans les combles au-dessus des étables offrant un espace supplémentaire pour l'entreposage du fourrage.

LA LUCARNE n'est pas responsable de la qualité des services offerts par les entreprises qui s'annoncent dans ses pages.



Adhésion cadeau

PARTICIPEZ À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RÉSIDENTIEL QUÉBÉCOIS

Visitez la [boutique en ligne](#) de l'APMAQ

L'occasion d'offrir une adhésion cadeau en toute simplicité pour remercier un passionné d'histoire et de patrimoine bâti.

MOT DU PRÉSIDENT Louis Tremblay

L'année dernière, à pareille date, je vous informais de la tenue *en virtuel* de notre Assemblée générale annuelle; il y a déjà un an que j'ai écrit cela... Mon père m'a souvent dit que les années semblaient moins longues à mesure que l'on avançait en âge. Je crois ne pas être le seul à le constater.

Vous pourrez, lire dans les dernières pages de ce numéro de *La Lucarne*, un compte-rendu de la journée du 25 septembre dernier, journée qui nous a permis de nous réunir, *pour de vrai* cette fois, dans le cadre de notre Assemblée générale annuelle. Ce rassemblement très agréable nous a permis d'échanger autrement que par l'intermédiaire d'écrans d'ordinateur.

En septembre 2020, nous avons révélé les noms des lauréats de nos prix Robert-Lionel-Séguin et Thérèse-Romer sans toutefois pouvoir les leur remettre en personne : Christian Denis, prix Robert-Lionel-Séguin (ci-contre) et le couple Mélanie Morel et Martin Gagné, prix Thérèse-Romer (page 18). Madame Lucie K. Morisset, pour sa part, a reçu le prix Robert-Lionel-Séguin 2021 (page 19). L'APMAQ présente ses félicitations à tous les lauréats.

La présentation de notre Rapport annuel a permis aux participants d'apprendre que notre association est en bonne santé financière grâce à nos membres, bien sûr, mais aussi au retour de la participation financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec qui semble vouloir appuyer sérieusement les actions de l'APMAQ.

Madame Sophie DeBlois a été élue par acclamation au Conseil d'administration; elle est ébéniste, historienne de l'art et détient une maîtrise en conservation du patrimoine bâti. L'APMAQ lui souhaite la plus cordiale bienvenue. Vous pourrez en apprendre un peu plus sur elle en consultant notre site internet.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, lors de sa dernière réunion, a converti le poste de coordonnatrice contractuelle qu'occupait Noémi Nadeau depuis un an en un poste de directrice générale. Notre association devient donc un employeur en termes juridiques et est très fière d'accueillir Noémi comme première employée. Bravo et merci à Noémi pour son travail et son engagement.

Un dernier souhait en 2021 : celui de vivre un joyeux temps des Fêtes plus convivial et plus traditionnel que le précédent!



Christian Denis, prix Robert-Lionel-Séguin 2020 et Louis Tremblay

IN MEMORIAM

Décès de M. Normand Talbot, président de l'APMAQ (1988-1990)

<https://voluntas.ca/fr/necrologies/talbot-normand/>



Catherine Clément-Talbot et Normand lors du congrès de Notre-Dame-du-Portage, en 1989.

L'APMAQ n'a appris que récemment le décès de Normand Talbot survenu le 27 août dernier. L'Association offre ses sincères condoléances à sa conjointe, Catherine Clément-Talbot, que plusieurs de nos membres « de longue date » ont connue, de même qu'à ses proches. Normand Talbot était un homme débordant d'énergie; lui et son Conseil d'administration, nous ont organisé des rencontres mémorables. Malheureusement, il y a 14 ans, Normand subissait un terrible accident d'automobile qui le rendait tétraplégique. Pendant toutes ces années, il a bénéficié du support exemplaire de sa famille tout en demeurant actif.

Le 7 septembre dernier, la revue DROIT-INC publiait un article résumant les nombreuses activités tant professionnelles que sociales de sa carrière. <https://www.droit-inc.com/article29332-Un-avocat-courageux-et-generoux-s-eteint>

LE DÉFI DE L'ASSURANCE DES BÂTIMENTS ANCIENS

Noémi Nadeau et Claire Pageau pour le Comité des assurances

Il y a maintenant un an, *La Lucarne* vous informait de la fin du programme d'assurance HÉRITAS, programme spécifique aux maisons anciennes. La protection du patrimoine est un domaine complexe et l'assurance habitation l'est tout autant. Dans un monde qui tend vers la standardisation, tendance à laquelle la souscription d'assurance n'échappe pas, les maisons anciennes semblent résister.

DES CONSTATS GÉNÉRALISÉS

– Premier constat

Depuis quelques décennies, un nombre croissant de propriétaires trouve difficilement une couverture d'assurance complète à coût raisonnable. Il s'agit souvent d'un marathon dont la ligne d'arrivée semble s'éloigner à chaque démarche. Les causes de refus sont variables, les plus fréquentes sont :

- L'âge des maisons, surtout de celles dont la construction est antérieure à 1900;
- Une composante du bâti jugée trop vieille, par exemple une toiture en métal de plus de 25 ans alors que sa durée normale de vie est plus du double; des fenêtres d'origine en bois malgré un entretien régulier et un facteur thermique semblable à celui des fenêtres contemporaines, etc.
- Des règlements ou des statuts juridiques encadrant les travaux en cas de sinistre.

Au Québec, il existe plus de 350 000 maisons dont la construction est antérieure à 1940 et dont une infime minorité est assujettie à des mesures de protection de nature patrimoniale. Tel que l'indique le tableau, environ 88 % des maisons n'ont aucune obligation à respecter quelque norme que ce soit lors de travaux d'entretien ou de restauration. Il en va de même pour la majorité des maisons qui se retrouvent dans des inventaires gouvernementaux. Ainsi environ 96 % des maisons sont libres de toute réglementation d'ordre patrimonial sauf évidemment lorsqu'il s'agit des règlements qui s'appliquent à l'ensemble des maisons du Québec.

Les 15 000 maisons construites avant 1940 qui requièrent une autorisation supplémentaire pour des travaux à leur enveloppe extérieure se répartissent comme suit :

• Les maisons classées

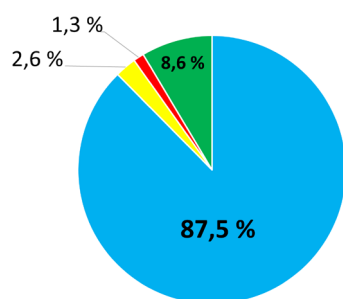
Ce statut accordé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) constitue le niveau le plus élevé de protection; il s'applique presque exclusivement à l'extérieur du bâtiment. On dénombre 350 maisons classées au Québec.

• Les maisons situées dans un site patrimonial déclaré

Le nombre de résidences construites avant 1940 qui sont situées dans les 13 sites patrimoniaux déclarés, est d'environ 10 000. Le site de l'île d'Orléans, à lui seul, en compte 3 600.

• Les maisons citées ou situées dans un emplacement d'intérêt patrimonial ou historique

Ce statut est accordé par les municipalités. Dans cette catégorie, environ 5 000 maisons sont soumises à une autorisation pour les travaux extérieurs en raison de leur valeur patrimoniale. Ceci ne tient pas compte des résidences situées sur un territoire qui fait l'objet d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lequel peut toucher des constructions récentes ou anciennes. Des critères liés à la conservation du patrimoine peuvent s'appliquer ou non.



Les 350 000 maisons construites avant 1940 se déclinent comme suit :

- 1,3 % des maisons encadrées par une reconnaissance patrimoniale municipale
- 2,6 % des maisons encadrées par une reconnaissance patrimoniale québécoise
- 8,6 % des maisons inscrites dans un inventaire patrimonial
- 87,5 % des maisons sans reconnaissance patrimoniale

– Deuxième constat

L'information ou les statistiques permettant d'évaluer le nombre de sinistres ou de réclamations, la fréquence et l'ampleur des dommages, les coûts des règlements ou les délais supplémentaires s'appliquant aux maisons anciennes par opposition aux maisons contemporaines ne sont pas accessibles. Pour pallier ce manque de données, l'APMAQ invite les propriétaires de maisons construites avant 1940 à répondre à un sondage. Vous le trouverez sur le site de l'APMAQ.

– Troisième constat

Les concepts et définitions : une maison ancienne est-elle « patrimoniale » par défaut? Non. Une maison « ancestrale » est-elle régie par des règlements? Pas nécessairement. En fait, ces deux vocables sont souvent utilisés par des propriétaires fiers de leur demeure alors que le monde des assurances s'en méfie, créant ainsi un dialogue conflictuel. Selon les assureurs, toute maison ancienne, dès qu'elle figure dans un inventaire du ministère de la Culture (MCCQ), d'une municipalité ou autre, risque de devoir se conformer à des règlements contraignants. Il existe environ 30 000 de ces maisons inventoriées au Québec. Ce nombre est appelé à augmenter d'ici les cinq prochaines années, à la suite de l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur le patrimoine culturel, laquelle exige que les municipalités maintiennent des registres à cet effet.

– Dernier constat

Certains principes de l'assurance s'accordent difficilement aux réalités des maisons anciennes. Par exemple, l'assureur doit rétablir la maison dans son état d'avant le sinistre. Or, dans le cas des maisons anciennes, les valeurs d'ancienneté ou d'authenticité étant irremplaçables, de nombreux propriétaires de ces maisons accepteraient volontiers la perte de composantes patrimoniales. Ainsi, le coût de reconstruction ne serait pas celui de la maison telle qu'elle existait avant le sinistre, mais telle que réparée après le sinistre. Le calcul de la prime d'assurance serait basé sur une valeur agréée, fixée d'un commun accord entre propriétaire et assureur, alors que ce dernier n'offre généralement qu'une prime basée sur le coût de reconstruction.

Recherche de solutions pérennes

L'APMAQ a identifié deux principales pistes de solutions pour remédier à la situation :

1. On doit créer un dialogue entre tous les intervenants quant aux enjeux, aux exigences patrimoniales et aux encadrements juridiques découlant de la Loi sur le patrimoine culturel et/ou de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La compréhension des concepts et des lexiques liés au patrimoine et au domaine des assurances est essentielle en vue d'établir les bases d'une compréhension mutuelle. À cet effet, depuis plusieurs mois, des rencontres et des échanges entre le MCCQ, le Bureau d'assurance du Canada (BAC), des professionnels de l'assurance et l'APMAQ ont abouti à l'amélioration des connaissances de part et d'autre. Les Municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités seront sous peu appelées à contribuer à la discussion.

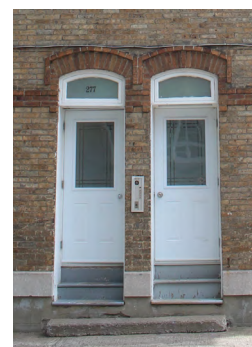
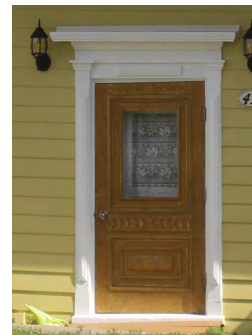
L'objectif de tous ces intervenants doit être d'élaborer des outils visant à parfaire les connaissances des professionnels de l'assurance et des propriétaires.

2. Il est urgent de mettre sur pied un nouveau programme d'assurance. Ce programme devra tenir compte des caractéristiques et de la variété des constructions anciennes, notamment des méthodes de construction éprouvées de ces maisons et de leurs matériaux plus durables et souvent réparables. De nombreux propriétaires ont un rapport personnel avec les composantes de leurs bâtiments; ils s'engagent à leur porter une attention particulière d'une grande rigueur. Ces particularités devraient être considérées lors de la souscription à une police d'assurance.

Les données issues du sondage lancé par l'APMAQ auprès des propriétaires permettront de préciser la problématique actuelle. Participez en grand nombre!

Ceci dit, il ne devrait pas être aussi difficile d'assurer une propriété ancienne; au contraire, lorsqu'elle est bien entretenue, son ancienneté devrait être perçue comme une valeur ajoutée. Si une solution n'est pas mise en place rapidement, la situation se détériorera et mettra à risque un grand nombre de bâtiments patrimoniaux, compte tenu de l'obligation qu'ont maintenant les municipalités de produire des inventaires patrimoniaux. Le patrimoine immobilier est une richesse collective non renouvelable. Sa préservation est fondamentale. L'assurance habitation est indispensable.

Un historique de la situation des assurances des maisons anciennes est disponible dans la section Info-assurance du site de l'APMAQ.



DES POUTRES QUI NE SUPPORTENT PAS... LA CHAÎNE DE TITRES!

Dave Bélanger



Maison Fafard-Bertrand, Cap-Santé.

Photo : Nathalie Trudel

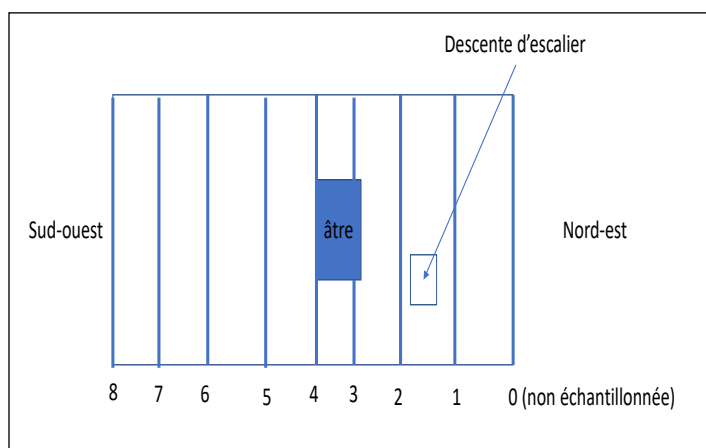
C'est en 2019 que nous avons fait l'acquisition d'une maison ancestrale à Cap-Santé. Au moment de l'achat, la fiche de vente précisait que la construction datait de 1860. Nous avons quelques doutes étant donné la présence d'un âtre central massif et d'une toiture à panne. Pour nous aider à y voir plus clair, nous avons fait appel à un architecte spécialisé en maisons ancestrales qui a mené une expertise au cours de janvier 2020. Ce dernier a relevé plusieurs indices qui permettaient de situer la date de construction entre 1790 et 1810. En plus de la toiture à panne et de la volumétrie de la maison, on pouvait relever la présence de pierres ciselées dans la construction de l'âtre, une technique française guère utilisée après 1810. On pouvait aussi noter la présence de pièces de charpenterie au grenier, ce qui alimente l'hypothèse d'une construction au tournant du XIX^e siècle. Forts de ces informations, nous nous sommes investis dans la constitution de la chaîne de titres afin de connaître l'année exacte de la construction de la maison et l'identité du constructeur.

La chaîne de titres constituée allait dans le sens de l'expertise menée par l'architecte consulté. La maison a été la propriété de la famille Fafard tout au long du XIX^e siècle. La consultation des actes notariés montre que Joseph Fafard achète la terre en juillet 1800. L'acte précise que le vendeur, François Gignac, se réserve l'usage des bâtiments et de la maison jusqu'au mois de mai suivant (1801). Comme les actes notariés ne précisent pas toujours la présence de bâtiments sur les terres vendues, cette information était précieuse; elle suggérait que notre maison datait au moins de 1800! Nous avons tenté de remonter plus loin afin de découvrir si François Gignac était le constructeur de la maison ou si la construction de cette dernière remontait à plus loin. Malheureusement, les actes qui précèdent cette transaction sont beaucoup moins clairs et il s'avère très difficile de déterminer s'il y a une maison incluse dans les ventes qui précèdent 1800. Nous avons donc décidé de faire mener une expertise en dendrochronologie afin d'y voir plus clair.

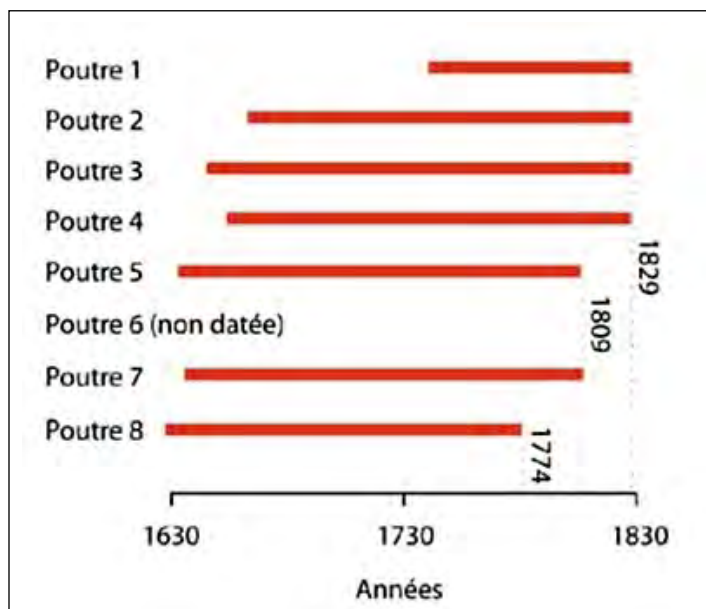
À partir du prélèvement d'un échantillon dans les poutres de bois, la dendrochronologie permet de déterminer la période de croissance des arbres. Cette science prend appui sur la différence de taille des cernes de croissance : lors des saisons favorables, la croissance est accrue et donc les cernes sont plus gros et vice versa. Si l'écorce est toujours présente, ce qui était le cas de toutes les poutres de cèdre du vide sanitaire, il est même possible d'établir le moment où l'arbre a été abattu, et ce, à la saison près. Des experts du Centre d'études nordiques de l'Université Laval sont donc venus prélever des échantillons sur huit poutres du sous-sol à l'été 2021. L'analyse statistique indique que les résultats ont un degré de fiabilité de 99,995 %.



Échantillon d'une poutre de cèdre. Chaque cerne de croissance mesure moins d'un millimètre.



Disposition des poutres du vide sanitaire.



Période de croissance des arbres qui ont servi de poutres.

Quelle ne fut pas notre surprise de lire la conclusion du rapport! Parmi les huit poutres sur lesquelles des prélèvements ont été faits, les quatre du nord-est proviennent d'arbres coupés pendant l'hiver 1829-1830 — leur croissance s'est étalée de 1635 à 1829. Deux autres poutres (nos 5 et 7) proviennent d'arbres abattus en hiver 1809-1810 et une poutre (no 8) provient d'un arbre scié au cours de l'hiver 1774-1775. Une poutre (no 6) n'a pu être datée avec certitude. Ces résultats ajoutent un éclairage que les actes n'apportaient pas et, du coup, soulèvent de nombreuses questions. Qu'est-il advenu de la maison présente sur la terre en 1800? A-t-elle été agrandie (les quatre poutres de 1829-1830 sont contiguës au nord-est alors que les plus anciennes sont contiguës au sud-ouest)? Démolie? Incendiée? Certains de ses matériaux ont-ils été récupérés pour construire la maison qu'on habite à présent?

La chaîne de titres est un outil précieux pour documenter l'histoire d'une maison. Notre expérience montre toutefois qu'il faut demeurer prudent. D'abord, parce que, comme l'indiquait monsieur Pelletier lors d'un atelier sur le sujet organisé par l'APMAQ à l'été 2021, la chaîne retrace l'histoire des transactions d'un terrain ou d'un lot, pas d'un bâtiment ni d'une maison. Ensuite, parce que, même si un acte notarié mentionne la présence d'une maison, rien ne prouve que cette dernière est celle qui est toujours présente de nos jours. Enfin, parce que, même si de sérieux indices suggèrent une date de construction, le recyclage de matériaux ou le recours aux techniques antérieures de construction ne peuvent être écartés de manière automatique.

Pour nous, la dendrochronologie a constitué le seul moyen de percer le mystère entourant la date de construction de notre maison. Considérant qu'il s'agit d'un service tout de même abordable (environ 500 \$), ne vaut-il pas la peine de consulter les témoins les plus fiables de la construction d'une maison : les poutres elles-mêmes?

Pour en savoir davantage sur la dendrochronologie : <https://youtu.be/SrTgVTs6tPc>



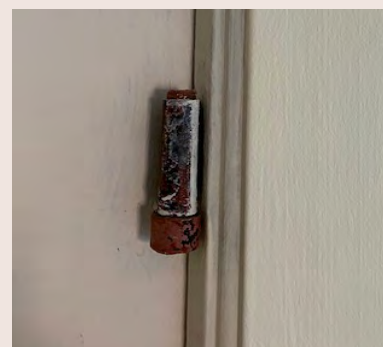
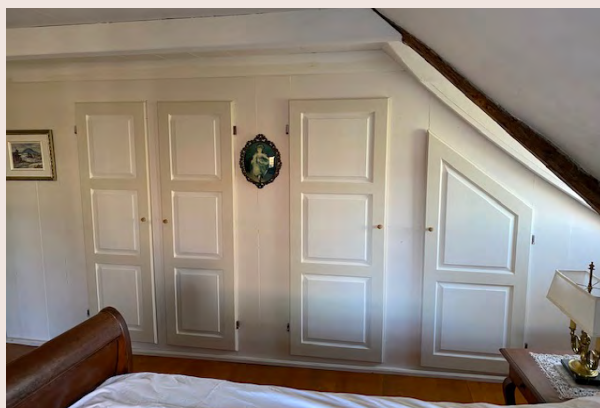
MA PIERRE ANGULAIRE

Jean-Robert Grenier

Ce neuvième article traitera de l'aménagement des deux étages de ma pierre angulaire. Chacun d'entre nous planifie la disposition des pièces en s'y projetant dans son quotidien et certains choisiront d'y vivre pour le reste de leurs jours. Mais comment aménager de vastes étages datant d'une autre époque tout en répondant aux besoins d'une jeune famille des années 1980 ? La seule solution qui me vient à l'esprit : la continuité dans l'approche ! La démarche d'authenticité adoptée au début des travaux doit se poursuivre. C'est elle qui nous permet d'être dans le vrai : adapter notre vieille maison en conservant les techniques anciennes.

Puisque le volume de la maison le permet, les nouvelles pièces seront grandes et conçues pour faciliter la fluidité de circulation de ses habitants, l'apport d'air frais et de lumière du jour. L'aménagement de l'ensemble doit refléter notre personnalité, notre style de vie, nos loisirs et doit prévoir des endroits propres à la réflexion et au repos. Aucun bris dans la continuité de l'ouvrage, aucun compromis ni anachronisme ne doit être accepté. L'approche doit créer un tout harmonieux « qui ne fera pas mal aux yeux », comme le dirait mon épouse.

Commençons par la chambre principale : les garde-robes seront réalisées à la manière d'armoires fermées par des portes à panneaux soulevés et retenues par des gonds et des paumelles. L'ajout de portes vitrées, entre la chambre et l'étude, permet la quiétude du partenaire au repos tout en laissant le soleil pénétrer au petit matin.



Paumelle : petite peinture articulée sur un gond et fixée au battant de la porte.

Poursuivons dans la salle d'étude : en ouvrant les portes vitrées de la chambre principale, nous entrons dans la pièce où se trouvent un ancien secrétaire, une chaîne stéréophonique, trois fauteuils à oreilles, des tables d'appoint et une bibliothèque composée de trois sections assemblées à queue d'aronde et vissée à l'arrière du mur (voir les illustrations à la page suivante).

Cette dernière prend appui sur la plinthe tout au long du plancher dans le but de surélever sa structure et d'éliminer toute entrave lors du ménage hebdomadaire.

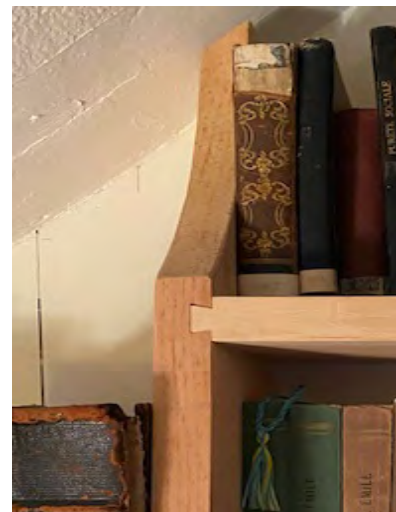




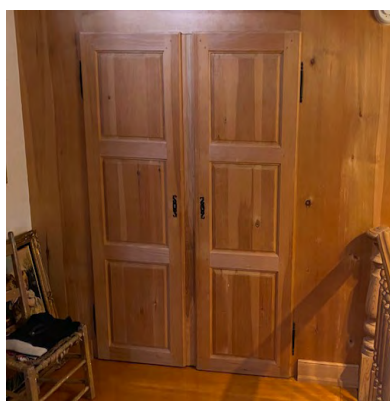
La bibliothèque de la salle d'étude fixée au mur.



Disposition des tablettes.



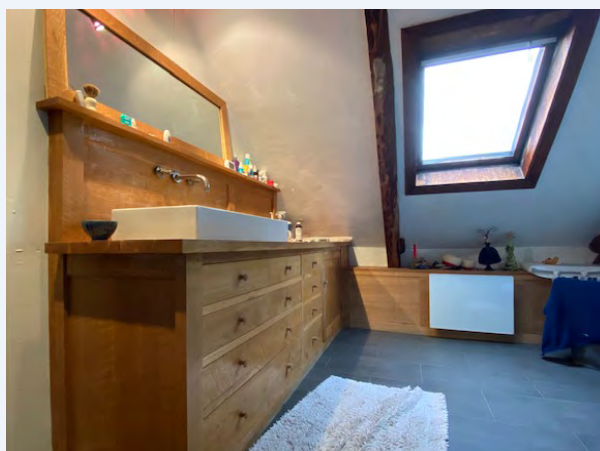
Assemblage à queue d'aronde.



Le passage donnant accès à l'escalier du rez-de-chaussée comprend une autre bibliothèque à queue d'aronde, une lingerie large et profonde et une pièce-penderie de la largeur du passage. Nous y voyons également l'escalier de meunier menant au deuxième étage.



Dans la salle d'eau, se trouve un meuble de chêne blanc tigré. D'abord dessiné sur le mur, il est composé de huit tiroirs et d'un compartiment de service fermé par une porte. Les tiroirs sont assemblés à queue d'aronde. Adjacent à ce dernier, un parement dissimule l'ensemble de la tuyauterie d'arrivée et d'évacuation des eaux du meuble-lavabo ainsi qu'un radiateur électrique maintenant une température idéale dans la pièce.



Michel Gaudreault, forgeron de Saint-Césaire, a forgé toutes les pièces nécessaires aux portes, fenêtres et contrevents de notre maison : les poignées de portes, les clenches, les mentonnets, les gonds et paumelles, les targettes des fenêtres, les pentures des contrevents, sans oublier les clous forgés. Un grand merci à cet artisan-forgeron de talent.

Félix Leclerc disait : « La vraie valeur du bel ouvrage c'est [que] tu n'en finiras jamais et c'est ça qui est important ». Félix a écrit la chanson, *Bâtir une maison*, à l'époque où construire une maison ou en restaurer une était encore un projet de vie. Le temps est notre meilleur conseiller en cette matière.

RESTAURATION REMONTER LE COURS DE L'HISTOIRE ?

Gérard Beaudet, urbaniste émérite

Professeur titulaire, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal

Prix Ernest-Cormier 2021, Prix Robert-Lionel-Séguin 2006

Les bâtiments construits il y a seulement quelques décennies nous parviennent rarement intacts. Pour assurer leur pérennité, il faut parfois les consolider, remettre en état certaines composantes, en remplacer d'autres et y inclure des équipements aujourd'hui indispensables. Cette mise à niveau est généralement nommée rénovation ou modernisation. Pour les bâtiments auxquels on attribue une valeur patrimoniale, l'exercice s'articule, au surplus, à une appréciation qualitative de la pertinence, au regard de l'architecture originelle, des interventions postérieures à la construction, qu'il s'agisse de retouches mineures, de modifications plus conséquentes, de démolitions partielles ou d'agrandissements. C'est dans ce contexte qu'est généralement considérée la restauration. Mais, de quoi s'agit-il ?

Pour plusieurs, restaurer un bâtiment, c'est lui redonner son aspect premier. Pour ce faire, il faut remplacer les matériaux de substitution, retirer les ajouts et, le cas échéant, restituer les parties manquantes. Figure de proue du monde de la conservation, Viollet-le-Duc (1814-1879) prône cette approche. Pour lui, « restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui, ajoute-t-il, peut n'avoir jamais existé à un moment donné¹ ». Son contemporain John Ruskin (1819-1900) prend le contre-pied de cette position en affirmant, dans les *Sept lampes de l'architecture*, que « ce qu'on nomme restauration signifie la destruction la plus complète que puisse souffrir un édifice ». Pour ce dernier, la disparition des œuvres humaines est inéluctable ; au mieux, peut-on la retarder en privilégiant l'entretien des édifices. Et en aucun temps ne doit-on effacer la patine laissée par le passage des ans.

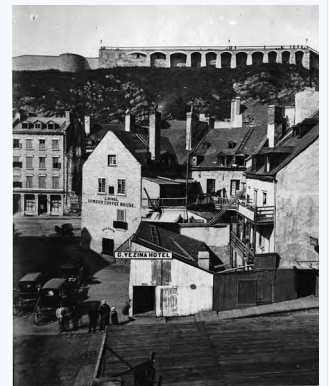
Ces positions extrêmes se sont attirées de nombreuses critiques. Comme le souligne André Corboz (1928-2012), le retour à l'état originel est une fiction. L'histoire ne fait pas marche arrière.

Même si l'on croit restituer, sur la foi de documents certains, l'aspect initial d'une construction, il faut bien se rendre compte que l'on ne fait qu'ajouter un nième état à une série d'états antérieurs : [...] que le résultat ressemble à s'y méprendre à l'état premier ne rachète pas le caractère anachronique de l'opération².

Quant à la position de Ruskin, elle tient d'un fatalisme qui ne suscite guère d'enthousiasme. Si le retour à l'état originel et le refus de toute intervention sont difficilement défendables, comment doit-on aborder la question de la restauration ? Adoptée en 1964, la Charte de Venise balise en ces termes la réponse à apporter.

Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant³.

La maison Chevalier est constituée de quatre bâtiments construits entre la place Royale et le secteur du Petit-Champlain. À l'instar des autres édifices érigés à la frange du quartier, ceux-ci tournaient le dos au fleuve. La restauration a transformé l'arrière en façade principale pour donner à cet ensemble architectural l'allure d'un hôtel particulier. Si les façades originelles ont été conservées, elles n'ont pas le panache de celle qu'on leur a substituée.



James George Parks, Basse-ville, Québec, QC, vers 1865, Musée McCord, MP-0000.195.1



Maison Chevalier (vers 1965), Archives Ville de Québec, fonds Ville de Québec Q-C1-14-N001889.

1. E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle* — Tome 8, « Restauration ».
2. A. Corboz (1974), « Du bon usage des sites historiques », *Vie des arts*, XIX, p. 14-19.
3. Article 11 de la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964).

Ses auteurs précisent par ailleurs que «la restauration s'arrête où commence l'hypothèse [...], [et que] tout travail de complément reconnu indispensable [...] portera la marque de notre temps⁴».

Ce balisage laisse place à la discrétion, que ce soit en reconnaissant que des ajouts peuvent être estimés de peu d'intérêt ou qu'ils peuvent être considérés préjudiciables à l'intégrité architecturale du bâtiment. L'établissement de la pertinence de tout complément comporte également une part de discrétion. Dans ce contexte, seul un travail documentaire rigoureux, un curetage chirurgical minutieux et, le cas échéant, une conception des ajouts qui évite le pastiche permettent de se prémunir contre toute forme d'arbitraire.

Au Québec, le chantier de la Place Royale, lancé dès la fin des années 1950 avec la «restauration» de la maison Chevalier, a constitué un exemple d'une manière de faire rejetée par la Charte de Venise. En leur donnant l'apparence d'un hôtel particulier, les restaurateurs des quatre bâtiments qui constituent la maison Chevalier ont littéralement créé un nouvel édifice. À l'instar de ce chantier inaugural, celui de Place Royale traduit

la volonté de retrouver un ensemble à caractère traditionnel français [...], l'ensemble du discours devant consolider cette proposition. Le quartier, tel que l'on voulait le retrouver, fut donc imaginé, décidé, conçu a priori et plaqué tel quel sur le site⁵.



Vue du secteur Place Royale. Au premier plan au centre-gauche de l'image, la maison Chevalier, constituée de quatre bâtiments disposés en fer à cheval. Photo : Pierre Lahoud.

Place Royale montre que la restauration des ensembles urbains anciens peut aussi être subordonnée à la recherche d'un état plus ou moins originel, même si les morphologies urbaines se prêtent plus difficilement à un retour en arrière. Confrontés à des interventions qui menaçaient plusieurs centres historiques, l'urbaniste écossais Patrick Geddes (1854-1932) et l'architecte-urbaniste italien Gustavo Giovannoni (1873-1947) écartaient d'emblée un tel retour en arrière et prônaient plutôt une approche chirurgicale. Geddes emprunte cette technique à la biologie, qui était son premier domaine de formation. Chez Giovannoni, la diradamento, terme emprunté aux techniques culturelles et forestières, désigne également une intervention ciblée – l'éclaircissage – permettant de désencombrer les tissus anciens par l'enlèvement de constructions nuisibles et, dans certains cas, d'insérer de nouveaux aménagements.

Cette recherche d'un état perdu idéalisé était contestée par certains. Pour les auteurs d'une plaquette sur l'architecture traditionnelle, «la restauration poétique et sentimentale comme elle s'est pratiquée depuis de longues années et se pratique encore doit, aujourd'hui, faire place à une restauration scientifique⁶». Cette dernière n'est toutefois pas définie et n'exclut pas de facto et formellement le retour à l'état d'origine. Au Québec, cette quête des origines a ses inconditionnels, comme on le verra dans un second texte qui sera publié dans le numéro du printemps 2022 de *La Lucarne*.

4. Article 4.

5. I. Faure (1996), «Critique du projet de Place Royale à travers les valeurs investies dans sa politique de conservation», *Revue d'histoire urbaine*, 25, 1, p. 43-55, p. 52.

6. G. Léonidoff, V. Guindon et P. Gagnon (1973), *Comment restaurer une maison traditionnelle*, Éditeur officiel du Québec, p. 139-140.

À LA DÉCOUVERTE DES CHAMBRANLES

Pierre Bleau

La décision d'un précédent propriétaire de recouvrir toutes les façades de la maison d'un revêtement en vinyle n'était pas sans conséquences. En effet, cette malencontreuse mode est venue camoufler les caractéristiques architecturales de nos maisons anciennes. Dans cet article, on exposera la déplorable condition des chambranles due à la pose de ce vinyle autour des fenêtres; ceci a été découvert lors du dégarnissage (une façade à la fois) de cette pelure synthétique sur notre résidence.

Ce vinyle enfin retiré, nous constatons les dommages à la moulure saillante fixée à la partie supérieure des traverses du chambranle. La traverse est une planche étroite et mince placée au-dessus des deux montants couronnant la fenêtre (ill. 1). Le solin (tôle d'acier) est encore récupérable. Malheureusement, la moulure saillante a été tailladée au droit du mur mais il en reste l'empreinte; c'est notre référence pour la remplacer (ill. 2). Après de nombreuses recherches sur le Web, notre préférence s'arrête sur la moulure décorative en pin (modèle M-113) d'une entreprise spécialisée en produits de finition intérieure (ill. 3). On a finalement trouvé un échantillon, une minuscule doucine, mais seulement en arrivant à l'avant-dernière fenêtre. Trop tard! À moins d'avoir lu cet article, il est difficile de constater la différence entre notre moulure de substitution et celle de 1905 puisque les jeux d'ombrage sont très similaires.

Un autre dommage collatéral est le « capage » de l'appui de fenêtre au moyen d'une feuille d'aluminium (ill. 4). Il s'agit d'un détail de finition favorisant la rétention d'eau et menant à la pourriture du bois; l'eau s'est infiltrée par les fissures d'un calfeutrant vieillissant. Les extrémités des appuis sont endommagées par de profondes encoches nécessaires à l'alignement, à la verticale, des fourrures sur lesquelles était fixé le vinyle. Il faut, de toute évidence, remplacer les appuis de fenêtre et, cette fois-ci, nous pouvons reproduire très fidèlement cette composante; nous utilisons alors un poteau de cèdre appelé communément 4 po x 4 po. Une simple découpe au banc de scie permet d'obtenir la pente requise pour l'écoulement de l'eau. De plus, il est important de creuser une cannelure (ill. 5), aussi appelée « bec » ou « goutte d'eau », pour éloigner de la surface du mur l'eau de ruissellement. La pièce est solidement fixée à l'ossature de la maison (pièce sur pièce) à l'aide de vis et de tire-fonds.

Nous avons remplacé les montants autour des quelques fenêtres les plus exposées aux intempéries. La pièce de bois est reproduite en choisissant une épaisse planche de cèdre, planée sur les quatre faces et sans nœud apparent, tout en prenant la peine de reproduire les petits décrochés vers l'intérieur du montant (ill. 6 et 7).

Cette reconstitution des chambranles redonne une deuxième vie à cette belle d'antan. Elle le mérite!



1. Condition de la traverse couronnant la fenêtre. On remarque la bande du solin en tôle d'acier servant de couvre-joint d'étanchéité.



3. M-113

2. Empreinte de la moulure saillante ornant la traverse.



4. Condition du chambranle et de l'appui de fenêtre (vinyle en moins).



5. Larmier avec sa cannelure.



6. Chambranle orné d'une moulure saillante fixée sur la partie supérieure de la traverse.



7. Nouvel appui de fenêtre et détail type du montant en bois.



TOITURES VERSANT NORD

Ferblantiers couvreurs

*Spécialistes de toitures en tôle pincée,
à baguette et à la canadienne.*

Licence RBQ : 5614-2011-01



7695, rang Saint-Vincent, Mirabel (Québec) J7N 2T5

Jean-François Éthier, président

Appelez-nous au 514 887-1770



CFL

COUPE-FROID LAPOINTE INC.

Une expertise, une renommée

*Une entreprise familiale qui existe depuis 1964. Nous sommes spécialisés
dans la pose et la vente de coupe-froid de silicone pour les portes
et les fenêtres en bois, tant au niveau commercial que résidentiel.*

Pour découvrir nos réalisations

www.coupe-froid.com

1005, boulevard des Chutes, Québec (Québec) G1E 2E4

Téléphone et télécopieur : **+1 418 661-4694**

cflap@coupe-froid.com

Licence RBQ : 2732-1163-36

CORNICHE

MANSARDE

TOITURE

ARDOISE

CUIVRE

ACIER



Nous sommes là depuis 1987 !

Une entreprise familiale

Tél. : 450 661-9737

www.Tole-bec.com

1212, rue Tellier, Laval (Québec) H7C 2H2

Télécopieur : 450 661-2713



RBQ : 2617-6594-75

SITE PATRIMONIAL DU VILLAGE-MINIER-DE-BOURLAMAQUE

Clément Locat

Le Village-Minier-de-Bourlamaque, fusionné à la ville de Val-d'Or en 2008, a été proclamé site historique en 1979 par le ministre de la Culture d'alors, Denis Vaugois. En 2008, la responsabilité du site a été transférée à la Ville de Val-d'Or. En 1995, sur le site minier localisé à l'est du village et fermé en 2005, avait été inauguré un Centre d'interprétation baptisé *Cité de l'Or*; il forme désormais un site historique unique avec le village minier. On y offre, outre la visite guidée du village, la tournée de quatre bâtiments de l'ancienne mine de même qu'une descente sous terre à 91 m dans les anciennes galeries de la mine. C'est malheureusement un site patrimonial méconnu au Québec; on y propose pourtant plusieurs activités fort originales.

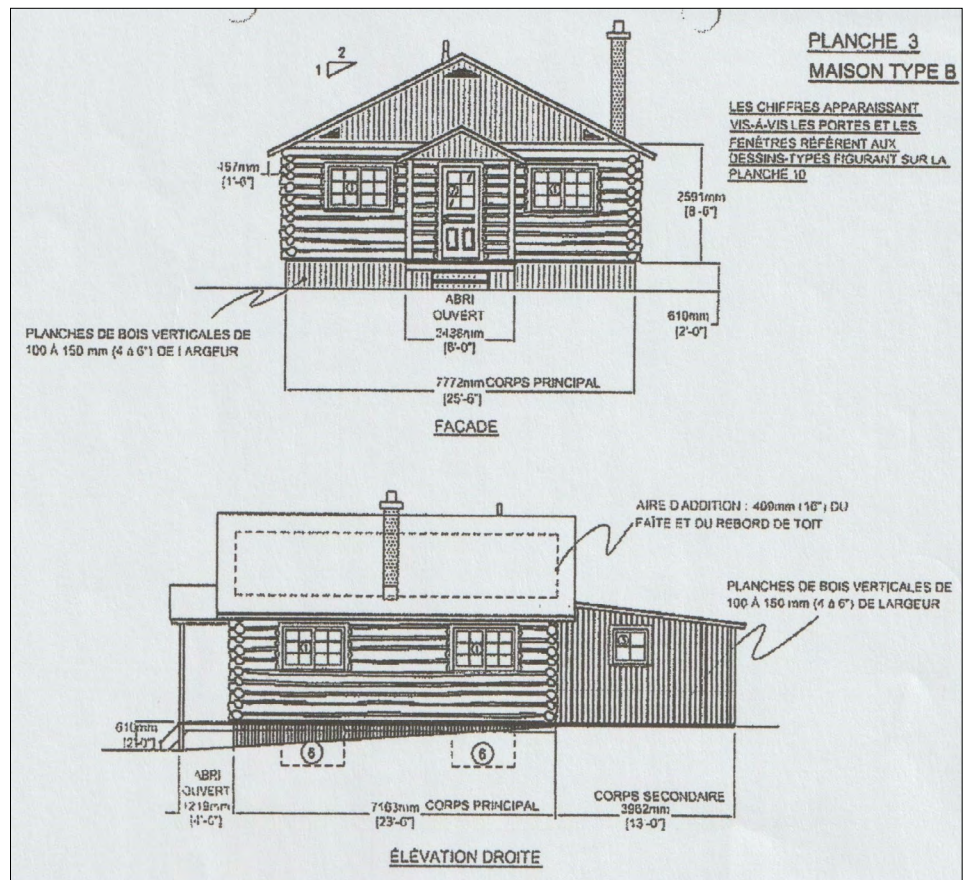


Vue aérienne du site patrimonial du Village-Minier-de-Bourlamaque.

Gracieuseté : Pierre Lahoud — 2012

La visite à Val-d'Or que j'ai effectuée avec Marie-Josée Deschênes, architecte spécialisée en patrimoine, en juillet dernier, découlait d'un contact en 2018 de monsieur Sébastien Lafontaine, un artisan en construction et restauration de maisons de bois rond. Ce dernier rencontrait alors des problèmes d'application des règles propres au classement du site et constatait le manque d'expertise en région, ce qui l'avait incité à chercher de l'accompagnement auprès de la Fédération Histoire Québec (FHQ). J'ai eu plusieurs contacts avec lui et je lui ai apporté mon appui, entre autres, dans ses démarches auprès de la ville ainsi qu'auprès de Marie-Josée Deschênes qui lui a fourni un support technique. À l'invitation du Comité de citoyens, la rencontre eut lieu le 23 juillet dernier.

Témoin de la ruée vers l'or en Abitibi, Bourlamaque, un village de compagnie, a connu un développement planifié et rapidement réalisé en 1934-1935 par la *Lamaque Gold Mines* afin de répondre au besoin urgent des familles de ses travailleurs embauchés au moment de la mise en production de la mine. Les plans d'aménagement et la conception des maisons relevaient alors d'ingénieurs travaillant tant à la société minière qu'à la municipalité. Le développement du village se fit donc selon une trame orthogonale constituée de deux larges avenues orientées est-ouest et de cinq rues perpendiculaires. Une forêt de pins gris et d'épinettes couvrait le site; une fois abattus, les arbres servirent à la construction d'environ 68 maisons de bois rond, d'un étage ou d'un étage et demi, conçues selon cinq plans types. Parallèlement, la ville de Val-d'Or se développait selon un mode moins contraignant.



Plan montrant l'élévation droite et la façade d'une maison de type B.

Bâties plus simplement sur lisses de bois posées au sol, ces maisons de bois rond sont munies d'un toit à deux ou quatre versants, couvert de bardeaux d'asphalte de couleur rouge ou verte. Au cours des ans, ces maisons ont été dotées d'une assise de béton, ce qui a favorisé leur conservation jusqu'à maintenant. En outre, cinq maisons de pension de trois étages de structure conventionnelle ont été construites pour loger les travailleurs célibataires.

Le secteur administratif de la mine est situé au nord du site, sur un vaste terrain ondulé et paysagé à l'anglaise. Il inclut deux résidences, un hôpital et une maison d'accueil pour les visiteurs : des bâtiments avec revêtement de stuc dont l'architecture s'inspire du style Tudor dans deux des cas, et du courant moderne dans le troisième cas. Pour l'ensemble du site, même les remises avaient fait l'objet de devis et la plantation de saules avait été projetée sur plan.



Ensemble de maisons du village et leur environnement paysager attrayant.

Le classement du Village-Minier-de-Bourlamaque résulte de la volonté de résidents et des municipalités concernées de conserver intact ce site exceptionnel, témoin de la ruée vers l'or, alors que partout ailleurs sur le territoire, ces ensembles disparaissaient graduellement du paysage. Dès 1965, le Conseil municipal de Bourlamaque en reconnaît l'intérêt touristique et édicte des règles touchant la réparation et l'agrandissement de ces maisons. En 1970, la Ville de Val-d'Or envisage la création d'un site historique et des démarches sont entreprises auprès de Georges-Émile Lapalme, alors président de la Commission des biens culturels, qui fera cheminer ce dossier auquel il croit. La mise en vente d'une quarantaine de maisons par la mine Lamaque en 1973 accentuera l'urgence de mesures de protection. Une recommandation favorable de la Commission des biens culturels en 1976 ne donnera aucun résultat. Finalement, les pressions exercées par la Société historique de la Vallée-de-l'Or, qui a repris le dossier, mèneront à la déclaration de *Site historique* classé à l'été 1979 par le ministre Denis Vaugeois.



Lamaque Lodge — la maison des visiteurs.

La Ville de Val-d'Or acquiert en 1978 la maison sise au 123 de l'avenue Perrault; elle retrouve en 1981 son caractère d'origine, tant pour ce qui est de l'aspect extérieur que pour l'aménagement intérieur. Elle deviendra alors un Centre d'information et d'interprétation. Le Comité du village minier devenu la Corporation du Village-Minier-de-Bourlamaque en 1981 est responsable de préserver le caractère historique de cet ensemble. C'est tout à l'honneur des citoyens qui s'en sont préoccupés dès les années 1970; c'est grâce aussi aux efforts de la ville et à ceux des propriétaires soucieux de la conservation de leur habitat et ceci, pour le bénéfice de tous les Québécois.



Maison du surintendant de la mine.



Maison avec sa toiture à deux versants.

Monsieur Lafontaine est devenu, lui aussi, propriétaire d'une maison dans le village en 2014; il a dû la démolir en raison de dommages irréparables à la structure causés par l'eau. Il a, dès lors, construit une autre maison presque à l'identique, une pratique non recommandable en patrimoine mais qui se justifie sur ce site. Dans le même temps, il a travaillé à la restauration de quelques maisons au même endroit, notamment en procédant au remplacement de certaines billes, ce qui l'a confronté à maints problèmes liés à l'application des règlements municipaux.



Vue d'une ruelle et son alignement de garages.



Centre d'interprétation avec son toit à quatre versants couvert de bardeaux d'asphalte.



Ensemble de maisons de l'avenue Perrault.

Nous avons donc rencontré cet artisan, les membres du Comité de citoyens du village, la conseillère du quartier et avons discuté des difficultés vécues dans la gestion du site, des pratiques à modifier, de l'adaptation nécessaire de certaines règles, des ressources requises et des interventions souhaitables dans le respect du caractère local.

La tournée du village nous a permis de constater l'état général des maisons, les besoins d'agrandissement, les problèmes particuliers vécus par les propriétaires, le choix de nouveaux matériaux et les besoins d'entretien tant préventif que curatif. Marie-Josée Deschênes a, par la suite, rencontré l'urbaniste et la conseillère du quartier pour échanger sur le dossier avant de revoir le Comité de citoyens et quelques résidents pour faire le tour de la question.

Tous ces intervenants ont semblé très satisfaits des échanges et considèrent qu'il s'agit d'un nouveau départ pour une gestion plus efficace du site. Marie-Josée Deschênes soumettra d'ailleurs un rapport de visite et poursuivra possiblement son engagement à distance auprès des différents intervenants.

L'accueil a été des plus chaleureux et nous avons tous bénéficié d'échanges très ouverts. Les buts et les activités poursuivis par l'APMAQ les intéressent vivement. Le Village-Minier-de-Bourlamaque offre de surcroît un milieu convivial, un caractère très attrayant avec ses larges avenues, ses terrains boisés et fleuris et surtout, ses maisons authentiques et bien entretenues. Cet ensemble de maisons de bois rond construites il y a déjà 85 ans, représente un patrimoine fragile; c'est presque un miracle que la plupart d'entre elles aient perduré jusqu'à nos jours.

SUR LE CHEMIN DE CHAMBLY À SAINT-HUBERT

Plus de cinquante passionnés de maisons anciennes se sont retrouvés, le 25 septembre dernier, au restaurant L'Ancêtre à Saint-Hubert (Longueuil). Le mot de bienvenue du président de l'APMAQ introduit avec humour l'exposé de madame Gaétane Colette, ex-secrétaire de l'ancienne Société d'histoire de Saint-Hubert et ex-vice-présidente de la Société historique et culturelle du Marigot de Longueuil. Bien informés sur le passé de Saint-Hubert, nous pouvons alors sortir et respirer sans masque en bordure du chemin de Chambly.

Notre groupe a le privilège de commencer la visite par l'intérieur de la maison des lauréats du prix Thérèse-Romer 2020. Notre hôtesse, Mélanie Morel, nous accueille chaleureusement. Jeune femme débordante d'énergie, elle raconte l'histoire de la maison et nous explique l'envergure des travaux effectués dans chaque pièce; nous la suivons à l'étage pour découvrir d'autres pièces ainsi que la superbe structure de la charpente au grenier. De retour au jardin, encore sous le charme de l'intérieur, nous rencontrons son complice, Martin Gagné. Celui-ci prend la relève et se montre tout aussi cordial. Depuis l'allée face à la maison et avec, en arrière-plan, la grande galerie décorée de boiseries ornementales, il nous entretient de l'ensemble des importantes améliorations. Nous pouvons maintenant témoigner de leurs sérieux efforts de restauration et comprendre le choix unanime des membres du jury.

À quelques pas de là, sous un couvert nuageux, nous commentons les détails architecturaux de deux autres maisons en pierres et, plus loin, nous nous arrêtons devant l'intéressante façade de l'église Saint-Hubert et de son presbytère. Vivifiés par cette «bouffée hubertoise d'air patrimonial», les quatre groupes reviennent en salle où l'Assemblée générale annuelle pourra commencer; elle sera suivie de la remise protocolaire des prix Robert-Lionel-Séguin 2020 et 2021 ainsi que du prix Thérèse-Romer 2020. Finalement, un savoureux souper offre de nouvelles occasions de fraterniser entre convives enchantés de cette journée bien remplie.



La maison Vincent-Sainte-Marie — prix Thérèse-Romer 2020.



Les deux lauréats du prix Thérèse-Romer 2020, Martin Gagné et Mélanie Morel recevant formellement leur prix de l'APMAQ.



La maison Benoît-Tremblay située au 5285, chemin de Chambly. C'est l'architecte Alfred Fournier dit Préfontaine, né à Longueuil (1865-1910) qui a dessiné les plans de cette imposante demeure de courant victorien (fin du XIX^e siècle) possiblement construite pour Alexis Tremblay et habitée par son fils, Alfred Tremblay. Pierre-Basile Benoît, premier député du comté de Chambly, y aurait vécu.



Sise au 5445, chemin de Chambly, la maison Paré. Elle fut construite dans les années 1870 et principalement habitée par la famille Paré. On souligne, parmi ses occupants, M. Joseph Paré (1839-1915) et son fils qui furent maires de Saint-Hubert : le premier de 1881 à 1890 et le second de 1910 à 1915.

Photos : Jerry Roy

REMISE DU PRIX ROBERT-LIONEL-SÉGUIN 2021



Lauréate du prix Robert-Lionel-Séguin 2021, la professeure du Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM Lucie K. Morisset, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, entourée de Carl Dufour, conseiller municipal de la Ville de Saguenay et de Louis Tremblay, président.

L'APMAQ souligne l'importance du travail de Lucie K. Morisset visant la conservation du patrimoine bâti en lui décernant le prix Robert-Lionel-Séguin 2021. Depuis sa thèse de doctorat, portant sur la ville industrielle d'Arvida jusqu'à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain dont elle est titulaire, Lucie K. Morisset a participé à la sensibilisation du public et des élus face au patrimoine bâti.

L'influence du travail de Madame Morisset s'étend au-delà des frontières du Québec par ses nombreuses publications et conférences. Historienne de l'architecture, spécialisée dans l'étude de la ville et de ses représentations, elle s'intéresse à l'histoire des idées et des objets d'architecture et d'urbanisme, et mène depuis plusieurs années des recherches sur la formation et le sens du paysage construit. Ses travaux portent aussi sur les rapports entre l'identité et la culture.

Lors de son allocution, elle a souligné la signification toute particulière du prix Robert-Lionel-Séguin en ces termes :

[...] Je travaille sur l'héritage de la tradition, et sur la manière dont les matériaux et les formes vernaculaires du Canada français ont donné du sens, au XX^e siècle, aux mots «habiter» et «identité». J'ai une affection toute particulière pour cette architecture qu'on appelle souvent «régionaliste» et qu'on a si longtemps déconsidérée — comme Séguin l'écrit encore, «trop de travailleurs n'ont cherché que des sujets à panache. La valeur d'une œuvre historique s'estime pourtant à d'autres sources» — elle s'estime à la mémoire qu'elle porte, ajouterai-je.

Et je travaille sur l'acte d'appropriation de cette mémoire, par ceux qui la rendent vivante, par ceux qui la font patrimoine : ce sont eux que j'ai rencontrés et avec qui j'ai l'honneur de travailler, notamment, à Arvida. Qui est aussi une formidable ville planifiée — comme Bourlamaque qui a attiré cette année l'attention de l'APMAQ — et un site industriel d'une importance capitale dans l'histoire mondiale du XX^e siècle. Mais qui est aussi, architecturalement parlant, une histoire d'apprendre à habiter, une histoire architecturale d'appartenance.

JURY DES PRIX DE L'APMAQ 2021

Le jury 2021 était composé des cinq membres suivants :

Anne Carrier, architecte, Lévis

Marie Dumais, communicatrice «Passion maison», prix Robert-Lionel-Séguin 2019

Yvan Fortier, ethno-historien, prix Robert-Lionel-Séguin 2014

Christophe-Hubert Joncas, urbaniste

Alain Lachance, artisan ébéniste, prix Robert-Lionel-Séguin 2015

Michelle Roy, membre du Conseil d'administration, et Louis Patenaude assistaient à la réunion du jury. Daniel Milot y assurait le support technique.

Le jury s'est réuni le samedi 17 juillet, en présentiel, pour certains membres, et virtuellement, pour d'autres. Après délibérations, le jury a formulé ses recommandations au Conseil d'administration qui les a entérinées. Le jury a recommandé au Conseil d'administration de ne pas attribuer le prix Thérèse-Romer cette année.

L'APMAQ tient à exprimer ses plus sincères remerciements aux membres du jury pour leur précieuse contribution.

Afin de donner suite à une demande exprimée lors de l'Assemblée générale de 2020, le Guide de présentation du prix Thérèse-Romer a été modifié comme suit : le point intitulé **Qualité des travaux de restauration intérieure** est passé de 15 % à 30 % du total des points accordés. Pour ce faire, les critères intitulés **Harmonie avec l'environnement naturel et bâti sous la responsabilité des candidats** (10 %) et **impact de l'intervention dans l'environnement bâti** (10 %) ont été fusionnés avec une valeur totale de 10 %. Quant au critère **Qualité de la présentation du dossier de candidature** (5 %), il a été supprimé. Les 15 % ainsi dégagés ont été ajoutés au critère **Qualité des travaux de restauration intérieure** qui est donc passé de 15 % à 30 %.

